

## Mensuration officielle 1

<b>Domaine</b>	Ingénierie et Architecture
<b>Filière</b>	Géomatique
<b>Orientation</b>	Géomatique et gestion du territoire (GGT)
<b>Mode de formation</b>	Temps partiel/En emploi

### Informations générales

Nom:	:	Mensuration officielle 1
Identifiant:	:	MensOff1
Années académiques	:	2018-2019, 2019-2020, 2020-2021
Responsable:	:	Yves Deillon
Charge de travail:	:	90 heures d'études
Périodes encadrées:	:	48 (= 36 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6	E4	S7	S8
Cours									48			

### Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- mathématique, méthodes d'estimation;
- topométrie, instrumentation, photogrammétrie;
- systèmes d'information géographique;
- droit foncier.

### Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- Comprendre et décrire les bases et l'organisation de la mensuration officielle, garante du droit de la propriété foncière et au centre des systèmes d'information géographiques.
- Connaître l'histoire de la mensuration officielle, comprendre et expliquer les documents légaux de base de la mensuration officielle suisse.
- Comprendre et expliquer le fonctionnement de la mensuration officielle, les boucles rétroactives de contrôle et les principes de son financement.
- Connaître une partie des opérations techniques liées à l'acquisition, au traitement et à la diffusion des données de la mensuration officielle.
- Connaître et expliquer le catalogue des objets, les critères de qualité des données et le degré de spécification des objets de la mensuration officielle.

### Contenu et formes d'enseignement

*Répartition des périodes indiquée à titre informatif.*

**Cours:** 48 périodes

- |   |   |
|---|---|
| - Organisation générale, présentation et programme des cours  | 2 |
| - L'histoire, l'évolution et les dates importantes, les types de mensuration, les différents cadastres. | 4 |

# Mensuration officielle 1

---

- La mensuration nationale, les bases géodésiques de la mensuration officielle, la formation, les professionnels. 3
- Contexte politique, administratif et financier, structure, stratégie et organisation de la mensuration officielle. 9
- Le financement de la mensuration officielle aujourd'hui, swisstopo, le site cadastre.ch, la revue cadastre. 6
- Le droit Suisse de la mensuration, les législations fédérales et les législations cantonales, le site GéoLEX.ch. 9
- L'acquisition des données, le catalogue des objets, les critères de qualité des données. 6
- L'abornement des limites, le degré de spécification des objets de la mensuration officielle 9

## Bibliographie

- < <https://www.cadastre.ch/fr/manual-av/publication.html> >

## Contrôle de connaissances

### Cours:

l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des tests et des travaux personnels tout au long de son déroulement. Il y aura au moins 3 tests d'une durée totale d'au moins 3 périodes.

## Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1

Fiche validée le 09.09.2018 par Cannelle Bertrand